

La loi Sarkozy de 2006 sur l'immigration exige qu'une personne étrangère sans-papiers mariée avec une personne française le soit depuis 3 ans pour ne plus être expulsable du territoire français

(article L511-4-7 du CESEDA).

En 2005, il fallait seulement 2 ans.

En 2002, il fallait seulement 1 an.

Dans les années 1980, on délivrait automatiquement des papiers dans une telle situation.

On sait que ce sont les femmes qui subissent des violences conjugales et qui, le plus souvent, prennent l'initiative de divorcer.

En allongeant sans cesse la durée de mariage pour ne plus être expulsable, la loi empêche des femmes étrangères d'exercer leur droit au divorce.

La France ne protège pas les femmes opprimées par leur mari quand elles sont sans-papiers.

*Parce que la loi est raciste,
elle est sexiste !*

La loi Sarkozy de 2006 sur l'immigration a supprimé la possibilité d'obtenir des papiers au bout de 10 ans de présence en France. Si une personne étrangère demande des papiers au nom de sa longue présence sur le territoire, elle sera expulsée.

En 1999, Maria vient d'avoir 18 ans. Elle est amenée en France par une “ bonne ” famille française de Toulouse qui a besoin d'une domestique pour élever ses enfants.

Maria s'occupera en même temps de toutes les tâches ménagères.

Sans être payée et en toute clandestinité. En 2007, les enfants étant devenus grands, la “ bonne ” famille a mis Maria à la rue.

Malgré sa longue présence en France, Maria n'a aucun espoir d'obtenir des papiers et elle sera sans doute expulsée.

La France ne protège pas les femmes étrangères victimes d'esclavage domestique.

*Parce que la loi est raciste,
elle est sexiste !*

La loi Sarkozy de 2006 sur l'immigration dit que des papiers, renouvelables chaque année, seront délivrés à la personne étrangère qui devient majeure si elle est entrée en France avant l'âge de 14 ans (article L313-11-2 du CESEDA).

Si elle est arrivée à 14 ans, elle sera expulsée à sa majorité.

En 2000, Sonia est arrivée en France à l'âge de 14 ans en compagnie de son frère Hadji âgé de 13 ans.

A sa majorité, Hadji a obtenu des papiers conformément à la loi. Mais Sonia n'a pas eu le même droit. Du coup, elle se cache pour échapper à l'expulsion.

Elle ne veut pas retourner dans son pays car elle craint un mariage forcé.

La France ne protège pas les femmes étrangères lorsque leur liberté est menacée par les hommes dans leur pays d'origine.

*Parce que la loi est raciste,
elle est sexiste !*

La loi Sarkozy de 2006 sur l'immigration dit que, pour obtenir définitivement une carte de séjour de 10 ans, il ne faut pas divorcer durant les 4 années qui suivent un mariage avec une personne française.

Si l'on se sépare avant 4 ans de mariage, la carte de séjour de 10 ans peut être retirée à la personne étrangère par la préfecture.

(article L314-5-1).

Chaque année, de nombreuses femmes étrangères sont obligées de se marier avec des hommes français pour sortir de la misère économique. Des agences matrimoniales gèrent en toute légalité ce marché du mariage pour les hommes français. Avec la loi Sarkozy de 2006, certaines de ces femmes doivent vivre 4 ans d'enfer conjugal pour obtenir définitivement une carte de séjour de 10 ans. Si elles craquent avant, elles perdent leur droit de résidence.

La France ne protège pas les femmes étrangères mariées avec des hommes français et qui voudraient divorcer avant 4 ans de mariage.

*Parce que la loi est raciste,
elle est sexiste !*